

**COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

déposé par la Commission de consultation  
nommée par le Conseil de la MRC

18 décembre 2002

## **Mot du président**

C'est avec plaisir que les membres de la Commission de consultation transmettent leur rapport au Conseil de la MRC de Memphrémagog et le rendent accessible au public, tel que le prévoit l'article 53.12 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Ce document présente un résumé des observations recueillies auprès du public lors des assemblées de consultation de la MRC sur son projet de plan de gestion des matières résiduelles. Il fait également état des modalités de consultation qui ont été établies par la Commission. Comme l'a exigé le Conseil de la MRC par résolution, la Commission de consultation a procédé à deux assemblées publiques dans le délai prescrit, soit avant le 15 octobre 2002.

La Commission de consultation tient à remercier tous les participants à la consultation publique sur le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog. Le travail qui en résulte permettra à la MRC non seulement de s'engager dans les orientations du gouvernement québécois mais aussi et surtout, d'assurer une saine gestion des matières résiduelles sur tout le territoire qu'elle dessert.

Le président de la Commission de consultation  
Roger Nicolet

**Commission de consultation**  
**Projet de plan de gestion des matières résiduelles**  
**de la MRC de Memphrémagog**

*Secteur municipal*

---

Roger Nicolet

**Président de la Commission, Préfet de la MRC**

---

Gilles Boisvert

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley

---

Jacques Delorme

Maire du Canton d'Orford

---

Stephan Doré

Maire de North Hatley

---

Marc Poulin

Maire de Magog

---

Jean-Guy St-Roch

---

Marie-Denise Morency

*Milieu socio-communautaire*

---

Michel Gagné

*Milieu des affaires*

---

Denis Belleville

*Milieu syndical*

---

Michel Clairoux

*Protection de l'environnement*

Signé en décembre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE .....	2
Membres de la Commission de consultation.....	2
OBSERVATIONS RECUEILLIES .....	3
Présence des membres de la Commission de consultation .....	3
L'enfouissement des déchets.....	4
Le droit de regard sur les déchets à enfouir .....	5
Les objectifs de réduction du plan de gestion des matières résiduelles .....	6
L'éducation et la sensibilisation.....	6
La protection de l'eau.....	7
Les responsabilités en matière de gestion des matières résiduelles .....	7
Les infrastructures : recyclage, récupération et compostage.....	8
Le comité de suivi du plan de gestion .....	9
Vision et préambule .....	9
La réglementation municipale.....	10
Le secteur industriel .....	10
Un système de tarification comme méthode de réduction .....	10
Vidange des fosses septiques .....	11
CONCLUSION .....	12

Annexe 1 – Avis public

Annexe 2 – Listes de participants et des mémoires

Annexe 3 – Tableau-synthèse

Annexe 4 – Liste des correspondances reçues

## **INTRODUCTION**

Tel que le prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog a été soumis à la consultation publique en septembre 2002. Le projet, adopté lors de l'Assemblée du Conseil de la MRC du 17 juillet 2002, se présente comme un outil d'information sur les orientations de la MRC à l'égard de la gestion des matières résiduelles. La MRC a débuté l'élaboration de son plan de gestion suite à l'adoption d'une résolution du Conseil, le 16 mai 2001.

Le rapport de la Commission de consultation, exigé par la *Loi* à l'issue des assemblées, présente les modalités des consultations publiques qui se sont tenues sur le territoire de la MRC. Il résume également les observations recueillies lors des deux séances de consultation, qui ont eu lieu en septembre 2002. Il a été déposé à l'Assemblée du Conseil de la MRC le 18 décembre 2002.

## **MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 vise à favoriser la réalisation des objectifs de réduction des matières résiduelles qui sont préconisés dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les objectifs du plan de gestion de la MRC sont donc directement inspirés de ceux présentés dans la Politique.

### **Membres de la Commission de consultation**

La Commission de consultation a été constituée par résolution du Conseil de la MRC, le 20 février 2002. Elle est composée des membres suivants :

Du secteur municipal :	Roger Nicolet Gilles Boisvert Jacques Delorme Stephan Doré Marc Poulin Jean-Guy St-Roch
Du secteur de l'environnement :	Michel Clairoux
Du milieu des affaires :	Michel Gagné
Du milieu syndical :	Denis Belleville
Du milieu socio-communautaire :	Marie-Denise Morency

Conformément aux exigences de la *LQE* et comme l'a requis le Conseil de la MRC par résolution, la Commission de consultation a procédé à deux assemblées publiques dans le délai prescrit, soit avant le 15 octobre 2002. La Commission a tenu ces séances de consultation dans deux municipalités différentes, soit à l'hôtel de ville de Magog, le 7 septembre, et à la salle communautaire de la municipalité de Potton, le 30 septembre (Annexe 1). Des avis publics ont été publiés dans les médias *Le Reflet du Lac*, le 20 juillet 2002 et *The Journal*, le 25 juillet 2002. Aucune séance supplémentaire n'a été demandée. Au total, 24 individus et représentants d'organismes et d'entreprises se sont exprimés lors de ces deux sessions et 19 mémoires ont été déposés (Annexe 2). Plus de 130 personnes se sont déplacées pour assister aux séances de consultation sur le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Les séances de consultation publique se sont déroulées comme suit :

1. Mot de bienvenue du préfet
2. Mise en contexte du plan de gestion des matières résiduelles
  - < Rôle des commissaires
  - < Déroulement de la consultation
3. Présentations / Échanges
4. Conclusion
5. Levée de la séance

## **OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Le texte qui suit constitue un résumé des mémoires et des présentations en fonction des thèmes abordés lors des consultations publiques. Les thèmes sont présentés par ordre décroissant d'importance. Ainsi, les thèmes abordés le plus fréquemment sont présentés au début. Même s'il a été demandé au public, en début d'audience, de concentrer les interventions sur le contenu du projet de plan de gestion, le dossier du lieu d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire de l'ancien canton de Magog reste une préoccupation importante pour la population. Les questions concernant la fermeture du site actuel et de l'avenir de l'enfouissement sur le territoire se retrouvent donc en tête des extraits ci-dessous. Un résumé des mémoires, sous forme de tableau, se trouve également en annexe (Annexe 3). Pendant la période de consultations, de la correspondance a été acheminée à la MRC et deux pétitions ont également été déposées devant la commission de consultation. Les signataires de ces pétitions demandent la fermeture du site d'enfouissement sanitaire actuel. La liste de ces documents peut être consultée à l'Annexe 4.

Les membres de la Commission de consultation présents à la réunion du 12 décembre 2002 ont accueilli favorablement à l'unanimité le contenu du projet de rapport. Suite à des corrections mineures, la version finale du rapport a été acheminée le 17 décembre à tous les membres et a été approuvée par neuf des dix membres, l'un d'eux ne s'étant pas prononcé.

### **Présence des membres de la Commission de consultation**

Lors des deux séances de consultation, les personnes ci-dessous étaient présentes :

#### **Ville de Magog, 7 septembre 02**

- < Roger Nicolet
- < Gilles Boisvert
- < Jacques Delorme
- < Stephan Doré
- < Jean-Guy St-Roch
- < Marie-Denise Morency
- < Michel Clairoux
- < Michel Gagné

*Ainsi que :*

- < Christine Labelle, MRC
- < Guy Jauron, MRC
- < Jean-Louis Chamard, consultant

*Étaient absents :*

- < Marc Poulin
- < Denis Belleville

#### **Municipalité de Potton, 30 septembre 02**

- < Roger Nicolet
- < Gilles Boisvert
- < Jacques Delorme
- < Stephan Doré
- < Jean-Guy St-Roch
- < Marie-Denise Morency
- < Michel Clairoux
- < Michel Gagné

*Ainsi que :*

- < Christine Labelle, MRC
- < Guy Jauron, MRC
- < Jean-Louis Chamard, consultant

*Étaient absents :*

- < Marc Poulin
- < Denis Belleville

## **L'enfouissement des déchets**

Même si l'enfouissement des déchets ultimes ne constitue qu'une des étapes du plan de gestion, il a fait l'objet du plus grand nombre de préoccupations lors des consultations publiques. À la séance du 30 septembre, les représentants de la compagnie **Intersan** ont présenté un mémoire par l'entremise duquel ils ont offert leurs services comme partenaire de la MRC pour compléter et finaliser le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), et pour agir comme instrument de sa mise en œuvre. Ils ont présenté un projet de lieu d'enfouissement technique qui pourrait être établi, selon le document déposé, à l'emplacement du site actuel (l'ancien canton de Magog). Ce projet impliquerait l'installation d'un bioréacteur ainsi que des infrastructures permettant la récupération, le recyclage, la valorisation et le traitement des matières résiduelles. L'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker**, la **Fondation Marécages**, la municipalité du **Canton de Stanstead** ainsi qu'un citoyen de la MRC, monsieur **Rénald Maurice**, se sont prononcés contre les projets proposés par Intersan.

En raison des problèmes de contamination toxique de certains plans d'eau, soulevés en 2002 par le ministère de l'Environnement MENV (plusieurs sources ont été ciblées), des citoyens et des organismes environnementaux<sup>1</sup> ont pour leur part demandé la fermeture du site actuel d'enfouissement ainsi que la détermination d'un nouvel emplacement pour les déchets à venir. Deux pétitions, qui réclament la fermeture du site actuel et sa relocalisation à un endroit sécuritaire, ont été déposées à cet effet devant la commission. Le **Memphremagog conservation inc** est d'avis que la MRC devrait identifier sur son territoire un site potentiel pour la disposition des matières résiduelles, et qu'elle devrait procéder au contrôle et au nettoyage du site actuel suite à sa fermeture. La fréquence du transport routier associé à l'enfouissement a aussi été identifiée comme un irritant pour la population vivant à proximité.

Dans le but d'éviter les impacts négatifs liés à l'enfouissement des matières résiduelles, l'**Association pour la préservation du lac Magog**, l'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker**, le **Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)**, le **Memphremagog conservation inc.** ainsi qu'un citoyen, monsieur **Claude Pelletier**, se sont également prononcés contre l'établissement d'un futur site d'enfouissement dans les principaux bassins versants du territoire de la MRC. Les lacs servant de source d'eau potable sont visés par cette demande. On a invoqué le respect du principe de précaution. Certains participants, tels que madame **Lucie Dumas** et les représentants de la **Société de conservation du lac Lovering**, ont fait valoir leur préférence pour l'établissement d'un futur site sur le territoire de la MRC, alors que monsieur **Onide Gagné** est d'avis que les déchets de la MRC devraient être exportés à court terme pour laisser le temps à la MRC de s'organiser à moyen terme. Le **RAPPEL** est aussi d'avis qu'un futur site pourrait même être situé sur le territoire d'une autre MRC, si nécessaire.

Le **CREE**, l'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker** et **Les Amis de la Terre** ont suggéré que la MRC de Memphrémagog poursuive sa collaboration avec les MRC voisines pour évaluer leurs besoins et leur ouverture à recevoir des matières résiduelles « étrangères ».

---

<sup>1</sup> Association pour la préservation du lac Massawippi inc., Canton de Stanstead, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, André Descarreaux/ Lyne Provençal, Claude Pelletier, Paul-Émile Viens, Peter Khol.



Selon Pierre Morency (**Les Amis de la Terre**), un vrai débat sur le territoire de la MRC est maintenant nécessaire sur l'enfouissement des déchets et ce, avant la tenue des audiences du BAPE sur le projet d'Intersan. Selon le représentant de **Les Amis de la Terre**, la recherche d'un site alternatif en concertation avec les autres MRC de l'Estrie est essentielle. Ce dernier a suggéré à la MRC, par ailleurs, de songer à la possibilité de participer aux coûts de réhabilitation du site de la MRC de Coaticook. Le propos a été abordé également par le représentant de l'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker**, qui suggère à la MRC d'établir un partenariat avec la MRC du Val-Saint-François.

Pour sa part, la **Chambre de commerce** a soulevé plusieurs questions liées à l'enfouissement : les conséquences, pour le site à venir, de limiter la quantité de déchets à y enfouir; les coûts des déchets s'ils étaient exportés; l'emplacement d'un futur site dans la MRC; la durée de vie d'un site en fonction des objectifs de réduction des déchets; l'importance d'être informés des nouvelles technologies.

### **Le droit de regard sur les déchets à enfouir**

Quatorze des intervenants entendus<sup>2</sup> se sont prononcés en faveur du droit de regard sur la quantité de déchets à enfouir sur le territoire de la MRC et plusieurs ont insisté sur l'interdiction complète de l'importation de déchets. Le **Memphremagog conservation inc.** a demandé que la question du droit de regard soit davantage soulignée et expliquée dans le plan de gestion de la MRC. La **Société de conservation du lac Lovering** a fait part de l'importance d'adopter rapidement un règlement limitant l'élimination des déchets à l'équivalent des quantités produites sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.

La **MRC de Coaticook** a tenu à souligner que la MRC de Memphrémagog devrait considérer, dans sa démarche, le transfert historique d'une certaine quantité de matières résiduelles entre les territoires des MRC voisines :

*Toute limitation de quantité devrait tenir compte de cette particularité, voire à inclure tout le territoire de la MRC de Coaticook dans la détermination de cette limitation de quantités à éliminer par l'enfouissement (extrait du mémoire de la MRC de Coaticook).*

Pour sa part, la MRC de la Haute-Yamaska a adopté une résolution par laquelle elle exprime son avis sur le projet de plan de gestion de la MRC. Elle s'oppose d'une part à toute intervention de la MRC de Memphrémagog qui aura pour effet d'empêcher l'entreprise située à Magog de recevoir ses déchets ultimes. Elle demande également, par l'entremise de cette résolution, un sursis jusqu'à ce qu'elle ait établi ses propres scénarios d'élimination.

---

<sup>2</sup> Association pour la préservation du lac Magog, Association pour la préservation du lac Massawippi inc., Association des propriétaires riverains du lac Bowker, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, André Descarreaux/Lyne Provençal, Fondation Marécages, Les Amis de la terre, Rénaud Maurice, Claude Pelletier, RAPPEL, Société de conservation du lac Lovering, Lucie Dumas, Onide Gagné et le Canton de Stanstead.

Quant aux représentants d'**Intersan**, ils ont tenu à préciser qu'il y a une incohérence entre le fait de refuser les résidus provenant des MRC environnantes pour l'élimination et celui d'en exporter une partie chez elles. La mise en place d'une cohésion entre les plans de gestion des matières résiduelles des MRC de l'Estrie est essentielle.

### **Les objectifs de réduction du plan de gestion des matières résiduelles**

Les participants entendus se divisent en trois groupes : ceux qui approuvent les objectifs de réduction du projet de plan de gestion, ceux qui croient que les objectifs devraient être resserrés et ceux qui les trouvent trop ambitieux. L'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker**, d'accord avec la mise en valeur d'un minimum de 65 p.100 des matières résiduelles, croit qu'il faut toutefois amorcer rapidement des actions en ce sens pour permettre de respecter l'échéancier de 2008. L'**Association pour la préservation du lac Massawippi inc.**, la **Fondation Marécages**, **Les Amis de la terre**, la **Société de conservation du lac Lovering**, le **Parti québécois**, le **RAPPEL** et le citoyen monsieur **Jean-Noël Leduc** sont d'avis que l'échéancier devrait être raccourci ou les objectifs de réduction, augmentés.

La **Chambre de commerce** considère que l'objectif de réduction des matières résiduelles proposé au secteur industriel est trop ambitieux. Des moyens d'atteindre ces objectifs se doivent donc d'être mis en place pour en faciliter le respect. Le **CREE** se questionne sur l'écart entre le taux de récupération demandé aux commerces et celui demandé aux institutions. Le **Memphremagog conservation inc.** s'interroge sur la prise en charge des déchets dangereux et industriels.

L'entreprise **Intersan** a suggéré l'ajout d'un objectif de sécurité environnementale dans le projet de plan de gestion de la MRC. De plus, la compagnie préconise une liste de scénarios, notamment un scénario de moindre coût, afin d'offrir aux citoyens et aux élus l'occasion de se prononcer sur la meilleure décision à prendre.

### **L'éducation et la sensibilisation**

L'éducation, la sensibilisation et l'information à la population font partie des quatre thèmes qui ont soulevé le plus grand intérêt lors des consultations publiques. De façon générale, on a demandé à augmenter le budget qui sera destiné à mettre cette action en oeuvre. Une hausse de 5 à 10 p.100 du budget initial a été proposée par l'**Association pour la préservation du lac Massawippi inc.** et reprise par plusieurs participants, tout au long des consultations publiques.

D'autre part, plusieurs suggestions ont été soumises à la MRC :

< l'**Association pour la préservation du lac Magog** a suggéré de focaliser sur la création de programmes incitatifs destinés à stimuler le recyclage des matières résiduelles domestiques. Elle prône également la substitution des pesticides et des engrais horticoles ou agricoles (produits domestiques dangereux) par des moyens alternatifs plus écologiques. Elle a aussi proposé d'axer l'information aux citoyens sur la protection de l'environnement;

- < l'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker** a suggéré aux municipalités de faire parvenir à la population un document explicatif sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Ce document, imprimé sur une feuille de format légal et utilisant le recto verso, pourrait être envoyé en début d'année, avec les comptes de taxe annuels;
- < la **Chambre de commerce** a insisté sur l'importance de considérer la population touristique dans les projets d'éducation et d'investir également auprès des jeunes. Dans la même veine, l'organisme **Les Amis de la terre** a insisté sur l'importance de considérer chaque strate de la population indépendamment, les efforts nécessaires à apporter pour l'éducation étant différents d'un groupe à l'autre;
- < le **CREE** est d'avis qu'il faut informer la population au sujet des performances de récupération qui auront lieu dans la MRC et sur les nouvelles technologies de gestion;
- < finalement, le **RAPPEL** a proposé que l'éducation de la population soit supportée par des projets tels que des sites de démonstration, des cours dans les écoles primaires, des projets de récupération au niveau secondaire, des visites en milieu industriel et des concours de performance de réduction à la source.

### **La protection de l'eau**

D'une part, plusieurs organismes environnementaux, associations de propriétaires riverains et citoyens ont mis l'accent sur l'importance de préserver les réservoirs d'eau potable situés sur le territoire de la MRC<sup>3</sup>. L'**Association pour la préservation du lac Magog** a été plus loin dans ses recommandations en proposant la création d'un programme régional d'échantillonnage des lacs et cours d'eau qui font office de réservoirs d'eau potable, tels les lacs Memphrémagog et Magog. Elle a aussi demandé qu'un programme soit créé pour la préservation des espèces fauniques et végétales aquatiques. La **Société de conservation du lac Lovering** a demandé à la MRC de procéder à une vérification exhaustive des contaminants potentiels dans le lac Lovering avant la mise en place de nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles, alors que le **Memphremagog conservation inc.** a demandé à la MRC de mentionner la problématique de contamination potentielle de toxicité aquatique dans son plan de gestion.

D'autre part, l'**Association pour la préservation du lac Magog** a fait part de son inquiétude quant à la gestion actuelle de la neige usée par la ville de Magog. Selon l'association, l'entreposage situé à proximité de la rivière Magog risque d'avoir des répercussions néfastes sur l'écosystème aquatique.

### **Les responsabilités en matière de gestion des matières résiduelles**

Selon l'**Association pour la préservation du lac Magog**, l'**Association pour la préservation du lac Massawippi inc.**, le **RAPPEL**, la **Société de conservation du lac Lovering**, l'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker**, le **Canton de Stanstead** et le citoyen monsieur **Jean-Noël Leduc**, une gestion publique des matières résiduelles dans la MRC serait

---

<sup>3</sup> Association pour la préservation du lac Massawippi inc., André Descarreaux/Lyne Provençal, Lucie Dumas, Fondation Marécages, Régnald Maurice.

préférable à une gestion privée. La MRC ou une autre institution publique devrait être à même de répondre aux préoccupations des citoyens, en créant par exemple une régie qui permettrait de centraliser cette gestion. De plus, la **Société de conservation du lac Lovering** propose à la MRC de procéder à l'uniformisation des règlements municipaux, au contrôle de leur application ainsi qu'à leur suivi.

### **Les infrastructures : recyclage, récupération et compostage**

La **Chambre de commerce**, le **CREE** et la **Société de conservation du lac Lovering** ont souligné l'importance d'implanter des infrastructures (si possible, dans des délais plus courts que ceux proposés), telles que ressourceries et déchetteries, pour la récupération des résidus domestiques dangereux, des déchets encombrants, des résidus de construction et de rénovation et autres matières recyclables. La **Chambre de commerce** ainsi que la **compagnie Intersan** et monsieur **Paul-Émile Viens** ont demandé que les infrastructures déjà en place soient toutefois prises en considération. Il a été fait mention aussi de l'importance d'aider les futures entreprises (par des subventions), d'être à l'affût d'un monopole possible de certains commerces sur les matières recyclables, et de favoriser le rythme d'implantation des infrastructures.

Des demandes plus précises ont été formulées. L'**Association pour la préservation du lac Magog** a sollicité l'organisation de cliniques sur le recyclage et le compostage. Le **RAPPEL** a revendiqué la création de systèmes de compostage à domicile et de centres collectifs de compostage, ainsi que de systèmes d'herbicyclage (**Paul-Émile Viens**).

Un des citoyens présents aux consultations a, quant à lui, constaté un besoin pour l'organisation de projets en milieu rural. **Peter Khol** a, en effet, axé sa présentation sur l'importance d'organiser des services de compostage à domicile pour le milieu agricole. Selon lui, le type de collecte porte-à-porte à privilégier doit cependant être laissé à la discrétion de chaque municipalité. Par ailleurs, les centres de tri existants au Québec devraient faire l'objet d'une standardisation afin d'en augmenter l'efficacité.

Pour sa part, la compagnie **Dana Canada** a demandé que la Commission de consultation se penche sur la possibilité de créer un Éco-parc, certaines matières comme le plastique étant difficiles à gérer. La compagnie aimerait également pouvoir disposer du carton qu'elle génère par l'entremise du CFER de Magog.

La **Société de conservation du lac Lovering** a présenté plusieurs demandes; elle a notamment exigé que la collecte à trois voies soit instaurée, en milieu urbain et dans les secteurs ICI (institutions, commerces, industries). De l'avis de l'association, ces collectes de résidus domestiques et matières recyclables devraient se faire aux deux semaines. De plus, une collecte à trois voies des matières putrescibles devrait également être organisée de façon hebdomadaire, en période estivale.

L'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker** et **Les Amis de la Terre** ont pour leur part suggéré à la MRC de faire appel au centre de tri de Sherbrooke pour la gestion des matières recyclables de la MRC, au lieu de mettre en œuvre des projets pilotes qui retarderont la

récupération des matières résiduelles et impliqueront des dépenses supplémentaires. Selon l'association, ce type de projets existe déjà et ne nécessite donc pas la mise sur pied d'autres projets pilotes. Le **CREE** et l'**Association du lac Lovering** ont abondé dans le même sens, soulignant l'importance d'une concertation régionale.

Finalement, selon monsieur **Claude Pelletier**, des montants plus considérables devraient être consentis pour atteindre les objectifs de recyclage et de compostage. La **Société de conservation du lac Lovering** demande que la MRC tienne compte des projets qui existent déjà dans des MRC voisines sur la collecte de matières putrescibles au lieu de planifier des projets pilotes. Ce type de collecte devrait être amorcé rapidement, selon le **CREE** qui a aussi proposé : de jumeler l'implantation d'une collecte de résidus verts à une collecte de résidus de cuisine; d'implanter la collecte à trois voies en 2003 ou 2004 au plus tard; d'interdire l'enfouissement des matières organiques.

### **Le comité de suivi du plan de gestion**

La **Chambre de commerce** et le **Memphremagog conservation inc.** se sont intéressés à la nature du comité de vigilance qui sera créé dans le cadre de l'application du plan de gestion de la MRC. Ils ont notamment posé des questions sur le mode de sélection des membres du comité qui devrait être précisé, sur son mandat et son pouvoir d'intervention ainsi que sur le type de suivi qui sera fait par le comité. D'après la **Société de conservation du lac Lovering**, les membres de ce comité devraient être nommés par la population ou ses représentants. Selon l'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker**, le suivi du plan de gestion devrait plutôt être assuré par le comité consultatif en environnement de la MRC.

La **Société de conservation du lac Lovering** et l'**Association des propriétaires riverains du lac Bowker** ont tenu à souligner les exigences de la *LQE* pour ce qui est de la publication de bilans par la MRC. Elles ont aussi suggéré à la MRC d'élaborer une façon d'évaluer l'efficacité des moyens mis en place dans le cadre du plan de gestion. Selon la **Société de conservation du lac Lovering**, un bilan sur les résultats du plan de gestion devrait être publié annuellement pour les deux premières années et ensuite, aux deux ans.

### **Vision et préambule**

L'**Association pour la préservation du lac Massawippi inc.**, le **RAPPEL** et la **Société de conservation du lac Lovering** ont demandé qu'un préambule soit ajouté au plan de gestion de la MRC. Ce préambule devrait exposer la vision environnementale de la MRC, qui pourrait s'inspirer de la vision globale de son plan d'action quinquennal en environnement.

Selon l'**Association pour la préservation du lac Magog**, *la gestion des matières résiduelles devrait s'élaborer autour de la qualité de vie des citoyens, de la faune et de la flore, en éliminant les risques pour la santé publique, en permettant aux citoyens et aux riverains de profiter d'une eau claire, de baignade de qualité irréprochable, et en favorisant des façons de faire qui ont un*

*impact minimal sur l'environnement.* (Extrait du mémoire de l'Association pour la préservation du lac Magog).

### **La réglementation municipale**

Lorsque ce thème a été abordé, il a été question de l'importance d'adopter des outils légaux cohérents avec les choix et les valeurs de la société (**Lucie Dumas**) et de favoriser une collaboration plus étroite entre les municipalités et les groupes environnementaux (**Ass. Préservation du lac Magog**). Madame Dumas a aussi soulevé la nécessité d'une meilleure communication entre les municipalités qui entourent le lac Magog.

Pour ce qui est de la réglementation en place, il a été suggéré à la MRC d'effectuer la révision et le renforcement des règlements municipaux actuels relatifs à la gestion des matières résiduelles (incluant les sites d'enfouissement). Aussi, il a été demandé de mettre sur pied un système de police verte, d'augmenter certains coûts, de rendre les règlements municipaux plus contraignants et de procéder à des poursuites judiciaires, si nécessaire.

Finalement, l'**Association pour la Préservation du lac Magog** a réclamé l'élaboration d'une politique régionale de gestion des matières résiduelles.

### **Le secteur industriel**

Par l'entremise de son mémoire, **Dana Canada** a applaudi l'idée des audits environnementaux et suggéré de mettre sur pied un programme de « mentions honorables » aux entreprises les plus performantes en environnement. La compagnie s'est aussi questionnée sur le fait que la MRC n'entend pas prendre en charge les déchets industriels.

La **Chambre de commerce** a demandé que les mécanismes qui seront exigés du secteur industriel soient davantage précisés, alors que le **CREE** s'est questionné sur la nécessité d'une prise en charge éventuelle du secteur industriel et sur l'imposition des bilans industriels. La **Chambre de commerce** a toutefois trouvé intéressante la proposition par laquelle la MRC intégrerait les institutions et les commerces dans sa gestion des matières résiduelles.

### **Un système de tarification comme méthode de réduction**

Les organismes<sup>4</sup> qui ont abordé ce point ont tous suggéré la mise en place d'un système de tarification, ou « système pollueur-payeur ». D'après la **Société de conservation du lac Lovering**, pour amener les citoyens à participer à la réalisation des objectifs du plan de gestion, il serait important d'imposer des incitatifs fiscaux clairs. L'organisme suggère également une tarification au poids des résidus destinés à l'enfouissement pour les institutions et les commerces

---

<sup>4</sup> Chambre de commerce, CREE, Les Amis de la Terre, le RAPPEL, la Société de conservation du lac Lovering.

d'abord, puis pour les résidences, seulement après qu'une étude-pilote en aura déterminé la pertinence et la faisabilité.

### **Vidange des fosses septiques**

Le **CREE**, **Les Amis de la Terre**, le **Memphremagog conservation inc. (MCI)**, la **Société de conservation du lac Lovering** et monsieur **Paul-Émile Viens** se sont prononcés sur le dossier des boues de fosses septiques et sont d'avis que la gestion des boues doit obligatoirement faire partie du plan de gestion de la MRC. Il a été question de la nécessité : de clarifier les modalités de participation de la MRC au contrôle de la toxicité des boues de stations d'épuration (**MCI**); d'uniformiser la réglementation sur la vidange des fosses septiques sur le territoire (**Société de cons. lac Lovering**); d'établir un programme d'aide financière aux propriétaires ayant à se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées; d'effectuer systématiquement des mesures de l'épaisseur de la couche de boue et d'écume avant d'effectuer une vidange (**CREE**); de procéder au compostage des boues (**M. Viens**).

## CONCLUSION

Les consultations publiques sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog ont permis de faire ressortir plusieurs thèmes d'intérêt. L'enfouissement des déchets ultimes a fait l'objet du plus grand nombre de préoccupations. De façon générale, la plupart des participants se sont opposés à l'établissement d'un futur lieu d'enfouissement technique dans les principaux bassins versants servant de réservoirs d'eau potable. Dans le même ordre d'idées, ils ont mis l'accent sur l'importance, pour une bonne gestion des matières résiduelles, d'élaborer des programmes pour la préservation de ces plans d'eau.

Selon l'opinion publique, il est essentiel que la MRC de Memphrémagog poursuive sa collaboration avec les MRC voisines dans le cadre des plans de gestion. Toutefois, plusieurs des intervenants entendus se sont montrés en faveur du droit de regard, signifiant ainsi leur réticence à recevoir des déchets de ces dernières. De façon générale, l'idée d'une gestion publique des matières résiduelles a été privilégiée à celle d'une gestion privée.

Le projet de plan de gestion devrait inclure un préambule exposant la vision environnementale de la MRC. Pour ce qui est des objectifs de réduction proposés, les opinions sont partagées. De façon générale, on a toutefois demandé d'augmenter le budget alloué à l'éducation et à l'information de la population. On a insisté sur l'importance d'implanter des infrastructures pour la gestion des matières résiduelles et demandé de tenir compte de celles déjà en place. Ces infrastructures devraient desservir autant les milieux urbains que ruraux, autant les secteurs résidentiels qu'institutionnels, commerciaux et industriels. Les projets pilotes ne sont pas perçus comme étant essentiels avant la mise en œuvre du plan de gestion de la MRC.

La loi n'exige pas que les plans de gestion des MRC présentent des stratégies de gestion des boues de fosses septiques. Les intervenants qui se sont prononcés sur le sujet considèrent néanmoins que cela doit obligatoirement faire partie du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog.



## ANNEXE 1

### AVIS PUBLIC

MRC de Memphrémagog

#### **Consultation publique**

#### **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la**

#### **MRC de Memphrémagog**

#### **SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Depuis le début de l'an 2000, la MRC de Memphrémagog se préoccupe de la gestion des matières résiduelles. Elle a, entre autres, analysé les scénarios possibles concernant l'élimination des matières résiduelles sur son territoire et les impacts de celle-ci sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux pour les citoyens. D'ailleurs, au début de 2001, elle a consulté la population sur ces scénarios afin d'obtenir un éclairage de la part de ses commettants.

D'autre part, le gouvernement québécois s'est fixé comme objectif de mettre en valeur 65 pour cent des matières résiduelles pouvant être mises en valeur d'ici l'an 2008. Pour réaliser cet objectif, les municipalités régionales doivent préparer, adopter et mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles. La MRC de Memphrémagog a donc produit un projet de plan de gestion qu'elle entend soumettre à la consultation publique.

Dans la MRC de Memphrémagog, il se produit environ 109 000 tonnes de matières résiduelles par année. Près de 19 000 tonnes proviennent du secteur résidentiel, environ 13 000 tonnes des secteurs institutionnel et commercial et 41 000 tonnes du secteur industriel. Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition produit environ 18 000 tonnes alors que près de 18 000 tonnes proviennent des boues municipales. Pour l'ensemble de la MRC, la mise en valeur atteint près de 40 pour cent. Le secteur industriel se démarque avec un taux de récupération de 72,5 pour cent. Dans le secteur résidentiel, le taux de récupération atteint 12 pour cent.

Ce sont les municipalités qui gèrent les matières résiduelles d'origine résidentielle. Celles des secteurs institutionnel, commercial et industriel sont, en grande partie, desservies par les entreprises privées. Il en est de même pour le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.

Au niveau des infrastructures, la MRC de Memphrémagog a, entre autres, un lieu d'enfouissement sanitaire sur son territoire. Il appartient à l'entreprise Bestan – Intersan et il est localisé sur le territoire du Canton de Magog. Une demande d'agrandissement a été déposée auprès du ministre de l'Environnement. Le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog propose de limiter l'élimination des matières résiduelles sur son territoire aux quantités qui sont produites et destinées à l'élimination sur son territoire.

L'objectif du plan de gestion de la MRC Memphrémagog est essentiellement le même que celui du gouvernement québécois, soit la mise en valeur de 65 pour cent des matières résiduelles pouvant potentiellement être mises en valeur d'ici 2008. Pour réaliser cet objectif, une série d'actions est proposée. Ces actions concernent autant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Parmi les plus importantes, il faut mentionner :

- Un programme d'incitation à la réduction à la source auprès des citoyens et des secteurs institutionnel et commercial ;
- Un programme d'incitation au compostage domestique et à l'herbicyclage ;
- Un programme d'incitation au réemploi auprès des secteurs municipal, institutionnel et commercial ;
- L'implantation de la collecte sélective de porte en porte pour les matières recyclables ;
- L'implantation de la collecte sélective des résidus verts en milieu urbain ;
- L'implantation de la vidange et du traitement des boues de fosses septiques pour l'ensemble des résidences non desservies par un réseau d'égout ;
- L'implantation d'un réseau de déchetteries ;
- L'implantation d'un réseau de ressourceries ;

- La révision de la réglementation sur les permis de construction et de démolition pour faciliter la mise en valeur des résidus ;
- La révision du système de tarification des usagers sur la base du principe de l'utilisateur – payeur ;
- L'implantation de la collecte à trois voies en milieu urbain ;
- La limitation de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la MRC à l'équivalent de ce qu'elle produit et achemine à l'enfouissement ;
- La création d'un comité de vigilance pour le suivi du plan d'action ;
- La diffusion d'informations et la sensibilisation des citoyens et des autres intervenants sur les actions du plan de gestion des matières résiduelles.

L'implantation de ces actions s'échelonne sur la période de 2003 à 2008. Plusieurs de celles-ci sont conditionnelles à des études de faisabilité et à des projets pilotes pour vérifier les conditions d'implantation et les impacts économiques et sociaux.

Si l'ensemble de ces actions sont implantées et que les objectifs sont atteints en 2008, la MRC de Memphrémagog devrait atteindre un taux de 67 pour cent de mise en valeur sur une production totale de plus de 128 000 tonnes. Il s'agira de plus de 75 000 tonnes qui seront détournées de l'élimination. Il en restera encore près de 53 000 tonnes à éliminer dans un ou des lieux d'enfouissement technique.

Un comité de vigilance est également créé pour suivre l'évolution du plan de gestion et de l'implantation de ces actions. Il est aussi prévu que la MRC publie un bilan sur les matières résiduelles à tous les deux ans. De plus, tel que prévu dans la législation, la MRC compte revoir son plan de gestion à tous les cinq ans.

Les citoyens sont invités à commenter ce projet de plan de gestion des matières résiduelles au cours des prochaines consultations publiques. Une commission de consultation, composée de 10 personnes, a été créée par la MRC spécifiquement pour ces consultations. La version finale du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog devrait entrer en vigueur au début de 2003.

---

---

### ***AVIS IMPORTANT***

Consultation publique  
sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles  
de la MRC de Memphrémagog

Des consultations publiques sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog auront lieu à :

#### **Magog**

Date : 7 septembre 2002  
Heure : 10h  
Lieu : Salle du conseil / Ville de Magog  
7, rue Principale Est, Magog

#### **Canton de Potton**

Date : 30 septembre 2002  
Heure : 19h  
Lieu : Salle communautaire  
2, chemin Vale Perkins  
Mansonville

La population est invitée à commenter le projet de plan de gestion. Les groupes et individus qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires au préalable en les acheminant au bureau de la MRC de Memphrémagog au 455, rue Mac Donald, Magog, J1X 1M2 ou en les faisant parvenir par courriel à l'adresse suivante [info@mrcmemphremagog.com](mailto:info@mrcmemphremagog.com). Ils doivent indiquer s'ils souhaitent être entendus, et préciser au cours de quelle séance de consultation. Les personnes qui souhaitent participer aux séances de consultation sans déposer de mémoire sont également les bienvenues.

Le document du projet de plan de gestion des matières résiduelles peut être consulté durant les heures normales d'ouverture, au bureau de chacune des municipalités du territoire de la MRC de Memphrémagog et au bureau de la MRC situé au 455, rue Mac Donald, à Magog. Il est également disponible sur le site [www.mrcmemphremagog.com](http://www.mrcmemphremagog.com) de la MRC.

## ANNEXE 2

### CONSULTATION PUBLIQUE – 7 SEPTEMBRE 2002

<b><u>Heure</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisme</u></b>	<b><u>Mémoire</u></b>
10 h 20 (20 min.)	Paul Amos	Municipalité Canton de Stanstead	✓
10 h 40 (20 min.)	Bernard Lapointe Hubert Lavigne	Association pour la préservation du lac Massawippi	✓
11 h (20 min.)	Hélène Théroux Renaud Pirsh	Société de conservation du lac Lovering	✓
11 h 20 (20 min.)	Wilder Lewis Jacques Charbonneau	Memphrémagog Conservation inc.	✓
11 h 40 (10 min.)	André Descarreaux/ Lyne Provençal		✓
11 h 50 (10 min.)	Peter Khol		✓
12 h (10 min.)	Jean-Noël Leduc		✓
12 h 10 (20 min.)	Vincent Ledoux	Parti Québécois	

### **Inscriptions faites sur place**

<b><u>Heure</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisme</u></b>	<b><u>Mémoire</u></b>
12 h 20 (10 min.)	Onide Gagné		
12 h 30	Rénald Maurice		

<b>Nombre d'inscriptions</b>	<b>Nombre de mémoires</b>
10	7

52 personnes ont assisté à cette séance.

**CONSULTATION PUBLIQUE – 30 SEPTEMBRE 2002**

<b><u>Heure</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisme</u></b>	<b><u>Mémoire</u></b>
19 h 20 (20 min)	Raymond Cloutier	Fondation Marécages	✓
19 h 40 (20 min)	Francine Caya	Chambre de commerce	✓
20 h (20 min)	Monique Clément	Conseil régional de l'environnement	✓
20 h 20 (20 min)	Jean-Guy Dépôt	Association des propriétaires riverains du lac Bowker	✓
20 h 40 (20 min)	Hubert Bourque Martin Dussault	Intersan	✓
21 h (10 min)	Lucie Dumas		✓
21 h 10 (20 min)	Jean-Claude Thibault	RAPPEL	✓
21 h 30 (10 min)	Claude Pelletier		✓
21 h 40 (20 min)	Pierre Morency	Les Amis de la terre	
22 h (10 min)	Paul-Émile Viens		
22 h 10 (20 min)	Joelle Muyldermans	MRC de Coaticook	✓

**Inscriptions faites sur place**

<b><u>Heure</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Organisme</u></b>	<b><u>Mémoire</u></b>
22 h 30 (20 min)	Gisèle Lacasse-Benoit	MCI	Pétition ✓
22 h 50 (20 min)	Jocelyne Giraldeau	Association pour la préservation du lac Magog	✓
<del>23 h 10</del> <del>(20 min)</del>	<del>Chantal Tardif</del>	<del>Dana-Canada</del>	<del>Questions</del> ✓
23 h 30 (10 min)	Onide Gagné		

<b>Nombre d'inscriptions</b>	<b>Nombre de mémoires</b>
14	12

Plus de 80 personnes ont assisté à cette séance.

## **ANNEXE 3**

### **RÉSUMÉ DES MÉMOIRES SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

## ANNEXE 4

### LISTE DES CORRESPONDANCES REÇUES

Association pour la protection du lac Massawippi inc., mercredi 16 octobre 2002, lettre au préfet et président de la Commission de consultation sur la gestion des matières résiduelles, *Requête d'Intersan réclamant le retrait de Michel Clairoux de la commission.*

Association des retraités et retraitées de l'enseignement du Québec, comité de l'environnement, 18 septembre 2002, *lettre au préfet de la MRC de Memphrémagog.*

Pétition déposée par Mme Gisèle Benoît, transmise à la Commission de consultation le 30 septembre 2002, 572 signatures.

Darche, Jacques, 19 septembre 2002, lettre au préfet de la MRC, documents annexés.

Ligue des propriétaires de la Montagne lac Crystal inc., *Pétition*, déposée à la Commission de consultation.

Maurice, Raynald, 6 septembre 2002, lettre à la MRC, *Site d'enfouissement Bestan-Intersan. Projet d'agrandissement*, annexes.

Magog-Georgeville Pastoral charge, July 31, 2002, lettre adressée à Robert Benoit, MNA, Orford, pétition.

St-Laurent, Bertrand, 22 juillet 2002, lettre à la MRC de Memphrémagog, *Gestion des déchets solides.*